

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

**AMENDEMENT**

N° AS1477

présenté par

M. Monnet, M. Dharréville et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine -  
NUPES

-----

**ARTICLE 5**

Rédiger ainsi cet article :

« I. – Pour l'année 2023, l'objectif d'amortissement de la dette sociale par la Caisse d'amortissement de la dette sociale est nul.

« II. – Pour l'année 2023, les prévisions de recettes par catégorie affectées au Fonds de réserve pour les retraites sont augmentées de 17,7 milliards d'euros.

« III. – Pour l'année 2023, les prévisions de recettes par catégorie mises en réserve par le Fonds de solidarité vieillesse demeurent fixées conformément au III de l'article 24 de la loi n° 2022-1616 du 23 décembre 2022 de financement de la sécurité sociale pour 2023. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à réaffecter l'objectif d'amortissement de la dette sociale par la CADES au fonds de réserve pour les retraites